

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022

VADE-MECUM

décembre 2021

Sommaire

Les principes généraux, les objectifs, les 3 étapes du SNU.....3 à 13

Les questions-réponses 14 à 23

Annexes

- Les chiffres clefs 2021
- Le kit communication et les réseaux sociaux
- Le circuit des sollicitations presse
- Le parcours numérique du volontaire

Les principes généraux

Le SNU est un **projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes** en complémentarité et en cohérence avec la scolarité dont l'objectif principal est de renforcer la cohésion nationale. Le SNU s'inscrit donc dans la continuité des parcours scolaires, citoyen, AVENIR Citoyen, d'éducation à la santé et parcours EAC. Il renforce aussi l'autonomie et la mobilité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en particulier ceux issus des milieux les plus défavorisés (QPV, zones rurales peu denses, jeunes porteurs de handicap).

Le SNU se décline en **4 phases successives et 3 étapes pour le volontaire à partir de 15 ans** :

- **Une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;**
- **Un séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif**, dans un autre département de la région d'origine et structuré autour d'une organisation de la journée type et de nombreux modules ;
- **Une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire. Cette mission est fondée sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, réparties sur **84 heures** et permettent d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel et dans leur valorisation et de développer leur engagement ;
- **Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois**, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs des volontariats existants.

Le SNU, ses objectifs

Dans le cadre d'une généralisation, il sera un appui fort de développement territorial particulièrement dans les secteurs ruraux et ceux de la politique de la ville.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

LES OBJECTIFS



Faire vivre
les valeurs
républicaines



Renforcer
la cohésion
nationale



Développer
une culture de
l'engagement



Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

Le SNU, qui est concerné ?

En 2022, le SNU accueillera 50 000 volontaires

Le SNU concerne tous les jeunes Français, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans au moment du séjour de cohésion, qu'ils soient scolarisés ou non, en emploi, en apprentissage, sans activité...

3 sessions du séjour de cohésion seront proposées :

Du 13 au 25 février 2022

Ou du 12 au 24 juin 2022

Ou du 3 au 15 juillet 2022



inscriptions jusqu'au 17 décembre

Ouvertes à tous, ces sessions répondent aux différentes disponibilités des jeunes. En particulier, les élèves de première et terminale sont invités à s'inscrire sur la session de juillet.

Le SNU est universel et inclusif. La participation des jeunes en situation de handicap est un droit. Les modalités d'accueil sont organisées en fonction de leurs besoins.

Etape 1 : le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion est construit autour de 7 thématiques obligatoires qui seront abordées sous la forme d'ateliers, de modules, de temps d'échange.

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

- du 13 au 25 février 2022
ou
- du 12 au 24 juin 2022
ou
- du 3 au 15 juillet 2022



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit une attestation de participation au séjour de cohésion.

Etape 1 : vidéo de présentation du séjour



Pour visualiser cette vidéo de 33 secondes, une connexion internet est nécessaire

Etape 1 : l'emploi du temps du séjour de cohésion

L'enjeu principal de la construction de l'emploi du temps repose sur **une démarche conjuguant les différentes cultures professionnelles** représentées dans l'encadrement du séjour.

Une journée type débute à 6h30 (lever, petit-déjeuner, lever des couleurs) et propose une alternance d'activités, de temps libre, et de temps de vie collective (repas, services). Elle s'achève à 22h30 après un temps de démocratie interne et un temps libre.

Les **modules nationaux** proposés par les différents ministères et décrits **dans le tome 1 du guide des contenus** sont :

- sensibilisation aux risques « sur ma route » ;
- promotion de la santé ;
- auto-défense ;
- point d'étape compétences, orientation et découverte des métiers ;
- Journée Défense et Mémoire ;
- sécurité intérieure.

D'autres modules peuvent être déclinés localement en fonction des projets pédagogiques, des compétences des équipes d'encadrement et des partenariats locaux. Le tome 2 du guide des contenus propose différentes ressources et pistes pédagogiques élaborées en lien avec les partenaires associatifs.

Etape 1 : l'encadrement du séjour de cohésion

La mise en œuvre du SNU, placée sous la responsabilité du recteur de région académique, est confiée au délégué de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Par délégation du recteur de région académique, le pilotage départemental est porté par le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN).

Un coordonnateur régional et un chef de projet départemental animent chacun à leur niveau les équipes destinées à assurer la mise en œuvre opérationnelle du SNU.

Chaque centre est dirigé par un chef de centre entouré d'une équipe de direction. L'encadrement est également composé de cadres de compagnie et de tuteurs de maisonnée. Le taux d'encadrement est en moyenne d'un encadrant pour 8 volontaires, bien au-dessus du taux d'encadrement réglementaire en accueil collectif de mineurs.

Etape 1 : l'organisation dans les centres

Les **centres** d'hébergement SNU sont répartis sur l'ensemble du territoire national .

Organisés en maisonnées, ils peuvent accueillir chacun environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs.

Les maisonnées, unités de vie courante non mixtes, accueillent 10 à 15 volontaires

Les **encadrants** sont issus des corps en uniforme, de l'éducation populaire et de l'Education nationale notamment. La direction du centre est assurée par une équipe composée de cadres expérimentés, dont un cadre de santé, référent sanitaire sur l'ensemble du séjour.

Les **protocoles sanitaires** en vigueur, appliqués pour les accueils collectifs de mineurs (ACM), seront mis en place dans les centres SNU.

La vie du centre est organisée autour d'un programme d'activités diversifiées, des temps de cohésion et des temps de démocratie interne permettant la participation active de chaque volontaire.

Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du SNU sont pris en charge par l'État : transport, alimentation, activités, tenue, etc. Les frais médicaux éventuels demeurent à la charge des familles.

Etape 2 : la mission d'intérêt général (MIG)



Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 – CÉLIA ET LE 68e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

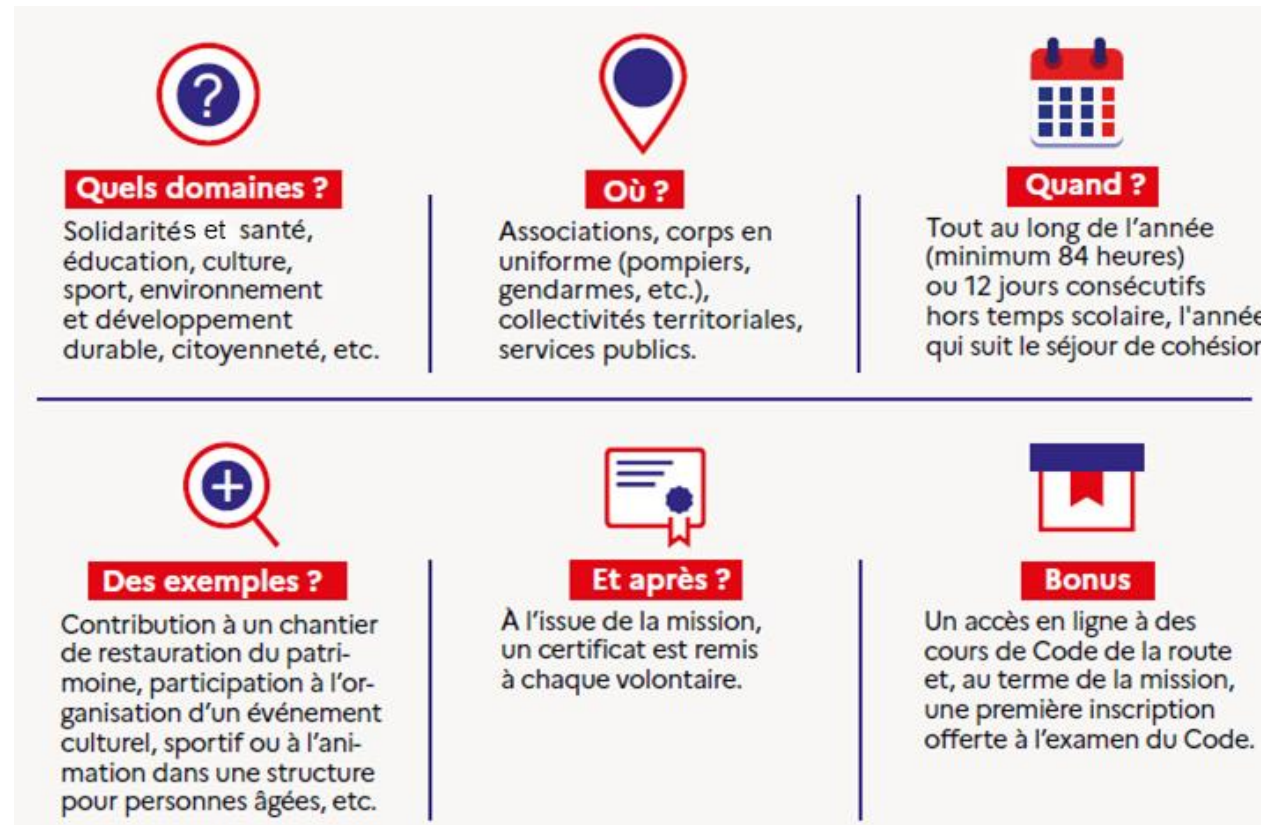
La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

Etape 2 : comment ça marche une MIG ?

A la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Des offres de missions sont proposées sur l'espace SNU du volontaire. Les jeunes postulent sur une mission en fonction de leurs souhaits et disponibilités.



Etape 3 : l'engagement volontaire *non obligatoire dans le parcours*

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager davantage et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

Questions-réponses

- Pourquoi un dispositif d'une telle ambition ?
- Où en sommes-nous ?
- Questions – réponses :
 - Pourquoi les volontaires portent-ils une tenue commune ?
 - Est-ce que les mixités sont réelles ?
 - Le séjour de cohésion s'adresse-t-il réellement à des jeunes très fragilisés ?
 - Qui sont les encadrants du séjour de cohésion ?
 - L'honorabilité des encadrants est-elle contrôlée en amont du séjour ?
 - Les encadrants sont-ils suffisamment formés ou expérimentés ?
 - Est-ce que le SNU remplace la JDC ?
 - Les jeunes en situation de handicap peuvent-ils participer au SNU ?
 - En quoi le séjour de cohésion est-il un temps éducatif pour les volontaires ?
 - Quel est le coût du séjour de cohésion pour les jeunes ?
 - A quoi ressemble une journée type ?
 - Et après le séjour de cohésion ?

Pourquoi un dispositif d'une telle ambition ?

Annoncé par le président de la République en 2018 et mis en place dans sa phase pilote en 2019, le Service national universel (SNU) est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain.

Réelle dynamique pour une citoyenneté active des générations montantes, le SNU s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et vise à être conjointement utile à chacun des jeunes qui y participent et à la République. Il contribue à la construction de l'autonomie mais aussi à forger une vision partagée d'un destin commun auquel chacun peut, à sa manière, contribuer.

Cette ambition se concentre sur quatre objectifs majeurs :

- ✓ Le renforcement de la cohésion nationale par l'expérience de la mixité sociale et territoriale au sein d'une même classe d'âge ;
- ✓ Le développement d'une culture de l'engagement par la transmission des valeurs de solidarité et la promotion de toutes les modalités d'implication ;
- ✓ L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle par l'identification des difficultés et l'orientation vers des dispositifs adaptés ;
- ✓ L'accompagnement des jeunes dans la prise de conscience des enjeux de défense et de sécurité et le renforcement de la capacité de résilience de la Nation.

Où en sommes-nous ?

Plusieurs actions déjà engagées :

- Les objectifs ambitieux fixés par le Président de la République et le Gouvernement pour le développement du SNU sont déclinés et mis en œuvre depuis l'été 2019 avec une préfiguration dans 13 départements pour 1978 jeunes inscrits qui a donné lieu à une évaluation par l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).
- En 2020, en raison de la situation sanitaire, le séjour de cohésion n'a pu être organisé malgré les inscriptions reçues (5 000 inscriptions validées au moment du déclenchement de la pandémie).
- En 2021, les séjours de cohésion se sont déroulés pour la première fois sur l'ensemble du territoire français avec des protocoles sanitaires renforcés : 15 000 jeunes volontaires et 3 000 encadrants ont été accueillis dans 122 centres.
- Pour 2022, la campagne de recrutement pour les 3 sessions du séjour de cohésion (février, juin et juillet 2022) est ouverte depuis le 8 novembre. Les inscriptions pour février prendront fin le 17 décembre 2021.

Déploiement d'une feuille de route :

- Organisation et sécurisation des séjours de cohésion (programmes, sites, encadrement, logistique) – Phase 1 du SNU
- Mobilisation des acteurs pour le bon déploiement des missions d'intérêt général (MIG) - Phase 2 du SNU
- Articulation avec les engagements volontaires avant 25 ans – Phase 3 du SNU
- Préparation et planification du déploiement du SNU

Questions-réponses ?

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?

Le trousseau fourni permet d'atténuer les différences sociales, il rappelle un des objectifs fondamentaux du SNU, à savoir le renforcement de la cohésion nationale. Ce principe de cohésion s'observe durant tout le séjour justement intitulé de cohésion et le règlement intérieur est conçu pour préserver et garantir le maintien de l'esprit d'unité entre les participants, volontaires ou encadrants du séjour de cohésion.

A noter que le trousseau est gratuit et que le logo visible sur la tenue a été dessiné par des lycéens en 2019.

Est-ce que les mixités sont réelles ?

La mixité quelle qu'elle soit est un pilier du SNU, qui poursuit un objectif essentiel, la cohésion nationale. Cette mixité est recherchée dès l'organisation du séjour et le recrutement des volontaires. Elle doit refléter la sociologie de la tranche d'âge des volontaires : en 2021, le SNU a concerné 56 % de filles, 4,2 % de jeunes issus des quartiers politique de la ville, plus de 4 % de jeunes porteurs de handicaps, etc. Les indicateurs ne sont pas loin des indicateurs nationaux.

Le recrutement est ouvert à tous les publics et les plus vulnérables ont leur place au sein du séjour de cohésion. Les orientations développées cette année en matière d'accueil de publics à besoins éducatifs particuliers prennent en compte les jeunes suivis par l'ASE ou la PJJ, des jeunes bénéficiant de protocoles d'accueil personnalisés pour raison médicale, etc.

Durant le séjour, la mixité filles/garçons ou sociale s'observe à chaque temps de vie quotidienne : si les maisonnées sont bien identifiées par genre, les compagnies sont obligatoirement mixtes. Cette année malgré la crise sanitaire, il peut être néanmoins constaté que, même réduites en effectif, les compagnies sont mixtes.

Questions-réponses ?

Le séjour de cohésion s'adresse-t-il réellement à des jeunes très fragilisés ?

Le séjour de cohésion est pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils très divers.

Les volontaires présentent des profils hétérogènes. Ils proviennent de contextes géographiques et familiaux divers : ruraux, urbains, catégories socio-professionnelles des parents diverses, etc. Le SNU a vocation à permettre la cohabitation, pendant 12 jours, de décrocheurs et de jeunes scolarisés, d'enfants de parents aux CSP très différentes, de jeunes en pleine possession de leurs moyens physiques, d'autres en situation de handicap (physique ou mental), etc.

Le SNU représente, pour de nombreux volontaires, une expérience de vie. Plusieurs d'entre eux quittent pour la première fois leur ville de résidence sans être accompagnés de leurs parents ni de leurs enseignants.

Certains jeunes peuvent également percevoir le SNU comme une occasion pour se livrer sur des expériences de vie plus ou moins douloureuses ou évoquer des problématiques, parfois graves : addictions, problèmes familiaux, état de santé, etc. La formation des encadrants, les procédures mises en place en cas de difficulté particulière d'un volontaire et l'écoute du personnel encadrant doivent permettre de ne pas fragiliser davantage les jeunes concernés et de les orienter en cas de besoin vers un accompagnement adapté.

Ces éléments de contexte font du séjour de cohésion un temps particulier pour les volontaires. Complémentaire, mais différent des temps scolaires ou de loisirs, le SNU est un moment privilégié dans la construction du parcours du jeune.

Questions-réponses ?

Qui sont les encadrants du séjour de cohésion ?

L'équilibre des cultures entre Education nationale, Education populaire et Armées est recherché à tous les niveaux d'encadrement : la diversité des encadrants fait la richesse des contenus et des modalités d'encadrement proposées.

Au niveau de la direction du centre on observe, en effet, un tiers de membres issus de l'armée ou réservistes, un tiers issu de l'éducation nationale et un tiers de l'éducation populaire.

Chaque cadre remplit la mission type pour laquelle il a été recruté et formé, mais il apporte également son expérience, ses compétences, ses talents au service du projet éducatif et des volontaires. C'est ainsi que les associations, en particulier celles agissant en faveur de la jeunesse, telles les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, ont toute leur place au sein du dispositif, tant dans l'élaboration de contenus et l'encadrement des séjours, mais également lors de la phase 2 (missions d'intérêt général), voire phase 3 (engagement civique sous différentes formes de volontariat).

Questions-réponses ?

L'honorabilité des encadrants est-elle contrôlée en amont du séjour ?

Sur la base de la déclaration ACM (accueil collectif de mineurs), le service instructeur est chargé de vérifier l'honorabilité des cadres identifiés. Cette vérification comprend la consultation du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV), du casier judiciaire national (bulletin n°2) et du fichier recensant les personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative.

Les encadrants sont-ils suffisamment formés ou expérimentés ?

Les chefs des centres, les cadres spécialisés et les cadres des compagnies sont des personnes expérimentées, sachant incarner l'autorité et garantir la sécurité des volontaires. Ces cadres ont été formés, comme les tuteurs des maisonnées et ont bénéficié de partage d'expériences et d'échange de pratiques. Ils bénéficient de formations sur les fondamentaux du SNU, les valeurs de la République, la connaissance des publics, les objectifs pédagogiques, les modules proposés, l'accueil des publics vulnérables... En outre, il est rappelé aux encadrants, durant leur formation, l'importance de l'exemplarité et de leur rôle pour créer et maintenir le climat de cohésion. Enfin, les encadrants sont également formés pour mettre en place des temps de démocratie interne qui permettent à la fois l'apprentissage de l'expression et du débat, mais également une régulation quotidienne de la vie de groupe dans un climat d'écoute.

Questions-réponses ?

Est-ce que le SNU remplace la JDC ?

Conformément aux dispositions des articles R. 112-22 et R. 113-1 du code du service national, la participation au séjour de cohésion permet d'accomplir la journée défense et citoyenneté. Les contenus que les jeunes reçoivent lors de la JDC se retrouvent durant le séjour de cohésion, en particulier lors du module Journée Défense et Mémoire, qui comprend également un test de détection des difficultés de lecture. S'ils sont recensés, les volontaires reçoivent leur certificat individuel de participation à la JDC à l'issue du séjour de cohésion. Ce certificat leur est adressé par les centres du service national et de la jeunesse, comme pour la JDC.

Les jeunes en situation de handicap peuvent-ils participer au SNU ?

La participation au SNU des jeunes en situation de handicap n'est pas une possibilité mais un droit. Comme tous les jeunes de leur âge, les jeunes en situation de handicap ont vocation à participer au séjour de cohésion puis à réaliser une mission d'intérêt général. Des dispositions adaptées pourront être prises pour permettre cette participation dans les meilleures conditions.

Les encadrants sont sensibilisés sur cet enjeu essentiel lors des formations préparatoires au SNU et une fiche de procédure a été élaborée, en lien avec la Haute autorité de santé (HAS).

En outre, une information spécifique à destination des jeunes et leurs parents figure dans le dossier d'inscription.

Questions-réponses ?

En quoi le séjour de cohésion est-il un temps éducatif pour les volontaires ?

L'ensemble des activités des volontaires s'inscrivent dans le projet éducatif même du service national universel (Cf. principes et valeurs du SNU autour des 4 piliers).

Ce projet est décliné dans chaque centre, dans ce qui est appelé un projet pédagogique, partagé par tous les encadrants. Ce dernier intègre chaque temps de vie quotidienne et chaque temps d'activité.

La valeur éducative du séjour de cohésion est également portée par l'exemplarité des encadrants, lesquels s'engagent eux aussi volontairement à consacrer au projet collectif qu'est le séjour de cohésion, plusieurs jours de préparation et à rester entièrement mobilisés pour les volontaires durant tout le temps du séjour.

Quel est le coût du séjour de cohésion pour les jeunes ?

Le SNU est gratuit pour les familles des volontaires : transport collectif, hébergement, tenue, activités, restauration sont entièrement pris en charge par l'Etat.

Questions-réponses ?

A quoi ressemble une journée type ?

Le rythme des journées est adapté au public ciblé par le séjour de cohésion, les adolescents. Il comprend des temps de repos (dont le repos nocturne de 8 heures), des temps libres, des temps d'activités, des temps de vie quotidienne (repas, rituels républicains, temps de démocratie interne, nettoyage...). La journée type peut commencer à 6h30 et se terminer à 22h et l'emploi du temps des 12 jours propose des activités diversifiées autour de modules et contenus obligatoires, dont le module Journée Défense et Mémoire, Promotion de la santé, Sur ma route (sécurité routière), Point d'étape compétences et orientation, Sécurité intérieure, Auto-défense, etc. Les activités intègrent également un ensemble de thématiques obligatoires autour de la découverte de l'engagement, le développement durable, la culture, la citoyenneté, l'autonomie et l'accès aux droits... Pour la session de février, une attention particulière sera accordée aux conditions climatiques, les emplois du temps seront adaptés. L'heure de début de la journée pourra être par exemple décalée. Des temps pour permettre la réalisation des devoirs seront aussi dégagés dans les emplois du temps. Les encadrants accompagneront les jeunes sur le modèle de « devoirs faits ».

Et après le séjour de cohésion ?

Le service national universel est conçu comme un parcours pour le volontaire, un parcours éducatif et d'engagement citoyen. Après le séjour de cohésion, phase 1 de ce parcours, le volontaire est sensibilisé aux différentes formes d'engagement citoyen : il dispose alors d'un an pour s'engager dans une mission d'intérêt général, phase 2 du service national universel. Cette mission se déroule sur 84 heures au sein d'une association ou un organisme public. Elle vise à conduire un engagement volontaire de 3 mois et plus avant 25 ans (service civique, corps européen volontaire, sapeurs-pompiers volontaire...)

Annexes

Les chiffres clés 2021

15 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans

4 % de jeunes en situation de handicap parmi les volontaires du SNU

4,2 % des volontaires résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

36 % des volontaires résidant en zone rurale

55 % des volontaires sont des jeunes filles

2 700 encadrants lors du séjour de cohésion (équipes de direction/cadres de compagnie/tuteurs de maisonnées)

122 centres SNU répartis dans toute la France avec au moins 1 centre par département

Un séjour du 21 juin au 2 juillet : 12 jours de vie en collectivité, majoritairement dans un autre département que le département de résidence des volontaires

8 200 volontaires ont réalisé ou réalisent une mission d'intérêt général

Un coût de 2 200 euros par jeune pris en charge pour les 12 jours.

Le kit communication et les réseaux sociaux dédiés

Un kit de communication actualisé est disponible sur le site dédié : <https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>

Vous trouverez un dépliant, une affiche, des supports vidéos et visuels pour vos réseaux sociaux.

Droits à l'image

Le droit à l'image des volontaires a été traité lors de l'inscription. Certains volontaires ne donnent pas cette autorisation. Ces informations sont mises à disposition des chefs de centre.

Il sera nécessaire de traiter les autorisations de droit à l'image des encadrants qui figureront sur les supports. Une autorisation type sera fournie par les services.

Création de comptes

Dans le cadre de la bonne visibilité de la communication de l'Etat, de l'existence d'un compte officiel national SNU, de la mobilisation des comptes RS des préfetures et des rectorats, **il n'est pas recommandé d'ouvrir un compte local officiel.**

Toute création d'un compte officiel utilisant le logo SNU est soumise préalablement à une demande d'agrément de la part du SIG (service d'information du gouvernement).

Les comptes locaux de ce type qui seraient déjà ouverts doivent conserver leur caractère personnel et pédagogique et être identifiés comme tel.

Le compte officiel SNU @snujengagement est présent sur les différents réseaux sociaux, instagram, twitter et facebook afin de pouvoir proposer une information fiable sur ces canaux.

Dans le cadre des séjours de cohésion, ce compte pourra relayer des informations sur les séjours dans des formats images ou vidéos, adaptés à ces canaux.

L'objectif est de pouvoir offrir au grand public une concrétisation des activités et témoigner de la réalité quotidienne des séjours de cohésion sur l'ensemble des territoires.

Pour les centres qui souhaiteraient proposer des images ou vidéos sur des moments clés des séjours pour une diffusion sur le compte officiel, une adresse mail est mise à disposition durant les séjours de cohésion :

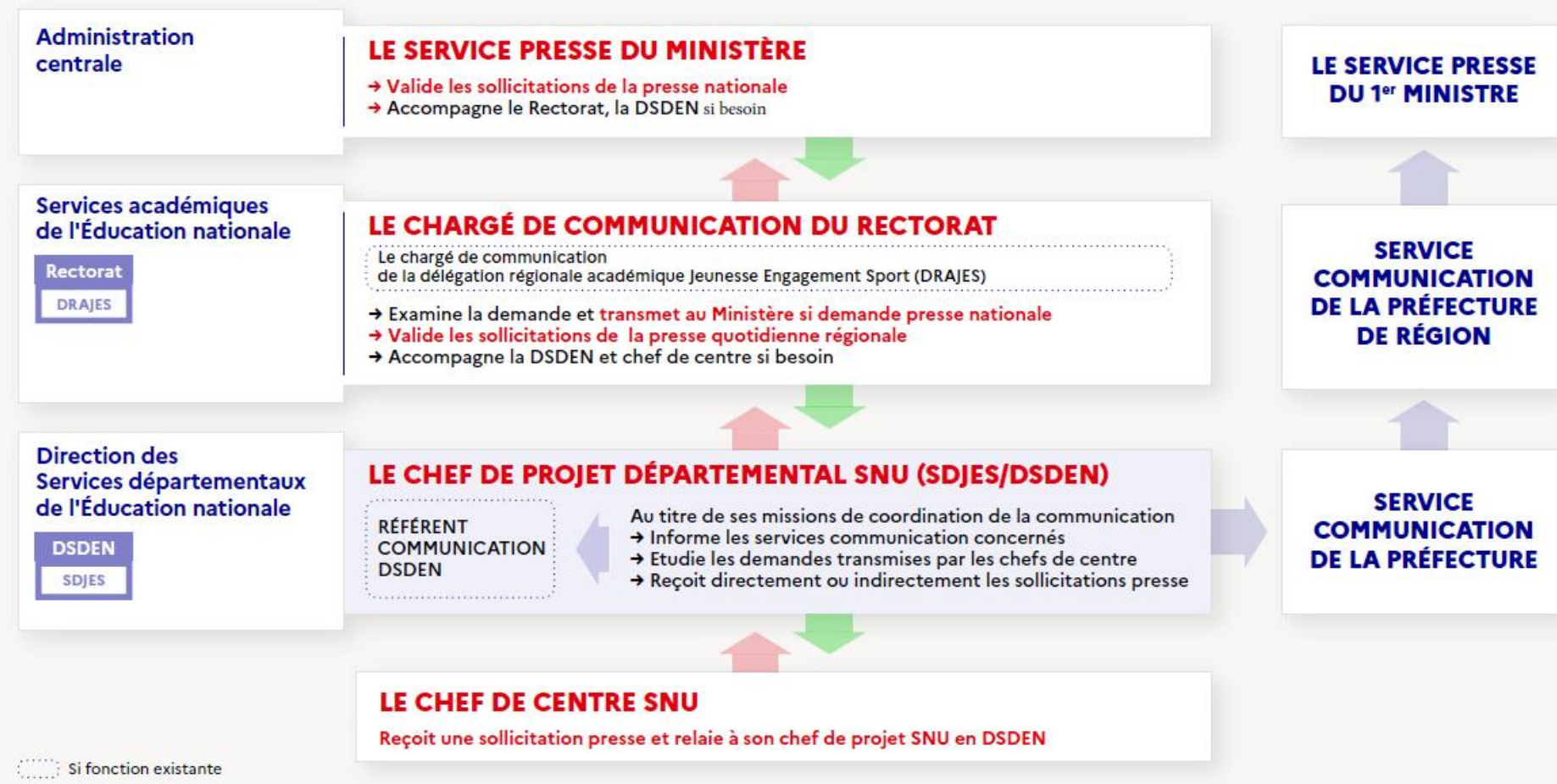
communicationSNU@education.gouv.fr

La prise en compte de votre demande nécessite :

- Renseigner l'objet de mail de la façon suivante: SNU(département)-(nom du centre)-(date)
 - Exemple : SNU49-centre d'angers-12Juin
- Préciser rapidement dans le corps du mail pour chaque photo ou chaque vidéo : les prénoms des volontaires, activités, lieu... et toute information utile pour mettre en contexte les images (seules les photos/vidéos au bon format pourront être exploitées (format carré pour les posts Instagram et horizontaux pour Twitter)
- Indiquer le nom et prénom du demandeur et son numéro de téléphone

Le circuit des sollicitations presse

Fiche communication SNU | les sollicitations Presse



Le parcours numérique du volontaire SNU

Les volontaires participant au Service National Universel ont accès à un compte numérique pour les accompagner tout au long de leur parcours SNU :

- d'abord pour compléter leur dossier d'inscription, connaître leur affectation en centre de séjour de cohésion et accéder aux informations pratiques pour s'y préparer ;
- puis, pendant le séjour, pour accéder aux différentes applications partenaires comme Diagorienté, outil d'aide à l'orientation ;
- enfin, après le séjour, pour trouver une mission d'intérêt général proposée par une structure d'accueil, voire une mission d'engagement en volontariat ou en bénévolat grâce aux moteurs de recherche de missions qui utilisent l'API Engagement (jeveuxaider.gouv.fr).

<https://moncompte.snu.gouv.fr/inscription>



snu.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

#snujemengage